

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ DES
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA
SÛRETÉ ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE
FOOTBALL ET D'AUTRES MANIFESTATIONS
SPORTIVES (STCE N° 218)



Strasbourg, 30 avril 2026

T-S4(2026)23

**Neuvième réunion du
Comité sur la sécurité et la sûreté
des événements sportifs (T-S4)**

Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)

28-29 avril 2026

LISTE DE DÉCISIONS

Lors de sa neuvième réunion, tenue à Strasbourg les 28 et 29 avril 2026, le Comité sur la sécurité et la sûreté lors des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis (ci-après « T-S4 » ou « Comité ») :

1. Adopte l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il figure dans le document T-S4(2026)06;
2. Accueille l'Union des clubs européens (UEC) en tant que 13e observateur à la Convention ;
3. Prend note du travail effectué par le Secrétariat pour poursuivre la mise en œuvre et la promotion de la Convention ;
4. Invite les délégations des États observateurs à promouvoir davantage la Convention au niveau national en vue de sa ratification ;
5. Prend note des informations concernant la 6e réunion du réseau MARS, tenue en parallèle avec cette réunion, y compris une session conjointe visant à renforcer la coopération et à partager de bonnes pratiques d'intérêt commun ;
6. Prend note de la célébration du 10e anniversaire de la Convention de Saint-Denis, à l'occasion de la 19e Conférence des ministres responsables du Sport, qui se tiendra dans la Principauté de Monaco, les 3 et 4 novembre 2026, avec la 10e réunion du Comité de Saint-Denis ; et remercie les autorités monégasques d'accueillir ces événements, dans le cadre de la première présidence monégasque du Conseil de l'Europe ;
7. Élit, par acclamation, au poste de présidente du Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON), pour un premier mandat : Ann Ramage (Royaume-Uni) ;
8. Salue l'organisation d'une session conjointe avec le réseau MARS, qui a permis de partager les bonnes pratiques nationales dans le domaine de la coopération entre procureurs et forces de l'ordre dans la prévention et la lutte contre la criminalité et la violence associées au sport ;

Questions juridiques

9. Prend note de l'adoption, début 2026, de la recommandation T-S4 (2026)1 sur la lutte contre les risques CBRN-E lors des événements sportifs;

10. Prend note de la rédaction du rapport sur les coûts de la police des matches de football en Europe et confie son analyse au Groupe consultatif T-S4 LI avant adoption par le Comité par procédure écrite, ainsi que la rédaction d'une résolution ministérielle sur le sujet, à adopter par les ministres responsables du Sport en novembre 2026, à Monaco ;
11. Adopte la recommandation T-S4 (2026) 2 sur les principes fondamentaux et les lignes directrices sur la sécurité et les services ;
12. Confie au Secrétariat la mission de présenter cette recommandation ainsi que les autres à travers de nouvelles fiches d'information ;

Suivi

13. Prend note que, à la suite de la mise à jour des Lignes directrices sur le suivi, tous les pays visités seront invités à informer oralement le Comité de l'état de mise en œuvre de leur plan d'action, un an après son adoption ;
14. Demande à l'Allemagne de soumettre, en temps voulu, un plan d'action et un rapport de situation sur l'état de mise en œuvre des recommandations ;
15. Prend note que la Turquie a soumis un plan d'action, pour adoption par procédure écrite ;
16. Prend note de la soumission du plan d'action par la Bulgarie, pour adoption par procédure écrite ;
17. Prend note de la soumission du rapport complet de la visite de suivi en Hongrie, pour adoption par procédure écrite ;
18. Prend note de la récente visite de suivi au Portugal et remercie la délégation portugaise pour l'organisation professionnelle et hospitalière de la visite ;
19. Prend note de l'état des préparatifs de la prochaine visite de suivi au Royaume-Uni, qui aura lieu en septembre 2026 ;
20. Prend note que la Pologne et la Serbie, dans cet ordre, accueilleront des visites en 2027 ;

21. Prend note de la demande de la Suède d'avancer sa visite au 2^e semestre de 2028 et rappelle aux délégations nationales de formaliser leur demande de telles visites, en temps voulu ;
22. Prend note des contacts du Secrétariat avec les autorités marocaines, en vue d'une éventuelle visite de suivi, dans le cadre de la préparation de la Coupe du Monde Masculine de Football de la FIFA 2030 ;
23. Prend note que le « Questionnaire de suivi bisannuel T-S4 » a été rédigé et sera lancé en ligne dans les prochains jours ;

Coopération internationale et assistance technique

24. Décide de lancer une étude sur l'amélioration de l'assistance stadière lors des matches de football et autres événements sportifs, début 2027, et, sur la base du rapport final, de la rédaction et de l'adoption d'une recommandation sur ce sujet ;
25. Prend note des développements en Tunisie dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres événements sportifs, et espère que la Tunisie joindra la Convention dans un futur proche;
26. Prend note de la nature et du travail de l'organisation « European Football Clubs » (EFC) dans le domaine de la sécurité et des services lors des matches de football, ainsi que de leur intention de demander le statut d'Observateur ;
27. Prend note du cours en ligne du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre ; invite les délégués à le suivre ; et félicite les autorités portugaises pour leur proposition de le traduire en portugais ;
28. Prend note de l'héritage de sécurité, de sûreté et de services des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Milano-Cortina 2026, tels que présentés par l'Italie;
29. Prend note des développements récents dans les cadres législatif, réglementaire, administratif et institutionnel au niveau national et par des organisations non étatiques ;
30. Prend note de l'état de la révision du « British Guide to Safety at Sports Grounds (Green Guide) », dont la 7^e édition devra être publiée en 2029, et invite les délégations à contribuer auprès de SGSA.;

Projets conjoints Union européenne – Conseil de l'Europe

31. Prend note du lancement du projet conjoint Union européenne - Conseil de l'Europe « Actives et égales : La santé des femmes dans le sport à travers les générations » ;
32. Prend note de l'état de mise en œuvre du projet conjoint Union européenne - Conseil de l'Europe « Le sport pour tous : promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées » ;
33. Souligne l'importance de ces projets conjoints Union Européenne – Conseil de l'Europe dans le domaine du sport en tant qu'outils permettant d'assurer une assistance technique efficace aux États membres dans la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe en matière de sport;

Promotion de la Convention de Saint-Denis

34. Invite les pays concernés - y compris les États Observateurs - à envoyer leurs profils pays ; et rappelle aux États la nécessité d'envoyer régulièrement des mises à jour au Secrétariat ;
35. Reconnaît la pertinence de la boîte à outils composée de 16 fiches d'information comme moyen de promouvoir davantage la Convention et ses normes ; et invite les délégations nationales à traduire dans leur propre langue cette boîte à outils, et toutes les Parties et Observateurs à la promouvoir aussi largement que possible sur leurs pages internet, leurs réseaux sociaux et leurs événements ;
36. Prend note du lancement de la version grecque du MOOC dans les semaines à venir ;
37. Invite les Parties et les Observateurs à contribuer à la diffusion du cours en ligne (MOOC) sur la Convention de Saint-Denis ;

Prochaine réunion

38. Décide de tenir sa 10e réunion à Monaco, les 3 et 4 novembre 2026, avec l'événement célébrant le 10e anniversaire de la Convention et la 4e et dernière réunion du Groupe de travail ad hoc sur la Coupe du Monde de Football Masculin de la FIFA 2026.